

<p>Rapport 3-7  Avis sur <b>Point de situation fin 1<sup>re</sup> année Agendas d'accessibilité programmée (Ad'Ap) bâtiment régionaux et EPLE</b></p>	<p><b>CESER BOURGOGNE  FRANCHE-COMTÉ</b>  Conseil économique social et environnemental régional</p>
<p>Commission <b>Formation - Recherche</b>  Rapporteur : Étienne Ravy</p>	<p>Séance plénière  <b>Lundi 12 décembre 2016</b></p>

*Face au retard de la mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP), objectif fixé par la loi de 2005, une ordonnance en 2014 a fixé des délais variables selon le parc immobilier à travers des Agenda d'accessibilité programmée (AD'AP). Plusieurs Ad 'AP ont été déposés par la Région Bourgogne-Franche-Comté, pour lesquels un décret de 2014 demande un suivi particulier et une transmission au préfet ainsi qu'aux commissions départementales d'accessibilité.*

*Deux points méritent attention : d'une part, un bilan à mi-parcours sera réalisé en 2020 pour la collectivité. D'autre part, la programmation de mise en accessibilité est réalisée en fonction des capacités financières et des moyens humains et techniques mobilisables.*

*Le présent rapport dresse, à un an d'exercice, un état d'avancement des AD'AP pour les EPLE des territoires de Bourgogne et de Franche-Comté, il souligne :*

- *Pour la Franche-Comté : le bilan financier en augmentation pour certains établissements, la Région adoptera donc une mesure corrective en approfondissant les diagnostics initiaux et en étudiant la possibilité de dérogations auprès des services instructeurs.*
- *En Bourgogne, l'accent est mis sur la complexité du parc immobilier et le choix en conséquence d'adopter des Ad'AP pour 3 périodes de 3 ans, le coût de rénovation s'élevant à 60 M euros.*

Sur ce sujet, le CESER rappelle dans ses précédents avis<sup>1</sup> qu'il avait **constaté** que « face aux nouvelles échéances envisagées par l'ordonnance, les collectivités peuvent, certes, être en conformité avec la loi en rééchelonnant les travaux de mise en accessibilité, mais aussi être proactives en accélérant certains travaux ».

Il soulignait également :

- 1) **L'importance d'intégrer les notions de coût global et de réelle pertinence dans les aménagements déployés en matière d'accessibilité**, notamment les coûts conséquents d'entretien et de maintenance d'équipements tels que les ascenseurs ou les escaliers mécaniques, d'autant plus que ces derniers présentent des risques de chute pour les personnes en fauteuil roulant ou avec une poussette.
- 2) **Le fait que la mise en accessibilité nécessite une politique large d'urbanisme et d'aménagement du territoire** incluant le vieillissement de la population, la conception des espaces publics et le « vivre-ensemble ». À titre d'exemple, il serait contradictoire de mettre en accessibilité des lycées sans que les arrêts ferroviaires ou routiers les plus proches ne soient aménagés.
- 3) Par conséquent, il est opportun d'élargir lors de la concertation le panel des structures concernées : personnes handicapées, mais aussi associations relevant de la parentalité ou de la petite enfance qui pourraient apporter leurs expertises et témoignages...

**Le CESER saluait** la volonté de l'Exécutif de se rapprocher des EPLE pour les assister dans la planification de la mise en accessibilité et le travail conséquent réalisé face à la complexité du patrimoine régional. **Enfin, il s'inquiétait du devenir des bâtiments dans le contexte de la fusion des régions Bourgogne et Franche-Comté.** Il notait aussi le surcoût représenté par l'AD'AP « bâtiment administratif » qui s'élevait en 2015 selon le CESER à 50 % des crédits de paiement d'investissement engagés par la Région.

**Vote du CESER :** adopté à la majorité (7 contre, 9 abstentions).

(1) Avis « Agenda d'accessibilité programmée pour les EPLE et les bâtiments administratifs de la Région (21/9/2015) ; Avis « Schéma directeur d'accessibilité - Agenda d'accessibilité programmée du service de transport routier de voyageurs - territoire de Bourgogne » (11/10/2016) ; Avis « AD'AP ; modalités de concertation » (17/3/2015) ; Avis « Schéma directeur d'accessibilité- agenda d'accessibilité programmée (SDAP) » (21/9/2015).